



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Recherche en un coup d'œil

Étude 2 sur 3 : Comparaisons entre les délinquants radicalisés et non radicalisés sous responsabilité fédérale

MOTS CLES : *radicalisation, extrémistes violents, groupe menaçant la sécurité, terrorisme*

Ce que cela signifie

Les différences considérables constatées entre les délinquants radicalisés et les délinquants non radicalisés dans divers domaines, donnent à penser qu'il y aurait peut-être lieu d'utiliser des stratégies différentes en matière de gestion des cas, de surveillance et d'intervention pour chaque groupe.

Par exemple, en ce qui a trait aux interventions, certaines des cibles de traitement les plus fréquentes des programmes correctionnels – telles que la toxicomanie, l'éducation et l'emploi – semblent représenter des domaines de besoins moins importants pour les délinquants radicalisés. D'autres domaines, comme ceux des croyances et de l'attitude générale, pourraient nécessiter une plus grande attention.

Les stratégies de gestion des cas, de surveillance et d'intervention qui visent les délinquants radicalisés devraient faire l'objet d'analyses plus poussées. En effet, un éventail varié de stratégies pourrait se révéler nécessaire compte tenu de l'hétérogénéité des délinquants radicalisés.

Ce que nous avons constaté

Collectivement, les délinquants radicalisés sont différents des délinquants non radicalisés à de nombreux égards. Parmi les différences observées, certaines concordent avec des études antérieures sur le sujet, mais plusieurs autres, non.

Par rapport aux autres délinquants, les délinquants radicalisés sont plus jeunes, moins nombreux à être citoyens canadiens et plus susceptibles d'être membres d'une minorité visible, d'être mieux instruits et d'avoir de meilleurs antécédents sur le plan de l'emploi.

Les délinquants radicalisés semblent faire preuve d'une meilleure adaptation en ce qui concerne la santé mentale, les démêlés antérieurs avec le système de justice pénale et le comportement en établissement. Ils ont également moins de problèmes liés à la toxicomanie et sont moins souvent évalués comme ayant un niveau élevé de besoins liés aux facteurs criminogènes ou comme ayant un faible potentiel de réinsertion sociale.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

En tant que partenaire de l'Initiative de recherche et de technologie (IRTC) chimique, biologique, radiologique, nucléaire et sur les explosifs (CBRNE), la Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada (SCC) a été chargée d'approfondir les connaissances quantitatives touchant les extrémistes violents au Canada au moyen d'une évaluation des données liées aux extrémistes violents dans les établissements fédéraux.

À ce titre, trois études interreliées portant sur les délinquants radicalisés dans les établissements fédéraux (voir également *Recherche en un coup d'œil* n° R-313-1 et n° R-313-3) ont été réalisées pour combler à la fois les lacunes dans les connaissances entourant les délinquants radicalisés et orienter les politiques et les opérations correctionnelles.

Ce que nous avons fait

La présente étude, laquelle s'inscrit dans un ensemble de trois, a consisté à comparer des données administratives sur les délinquants radicalisés et non radicalisés provenant du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) du SCC. Un large éventail de facteurs estimé être associé à la radicalisation a été cerné grâce à un examen de la documentation et aux résultats issus de groupes de discussion auxquels ont participé des membres du personnel. Les deux groupes de délinquants ont été comparés au moyen de tous les facteurs pouvant être mesurés à l'aide de données administratives.

Pour de plus amples renseignements

Stys, Y., R. Gobeil, A. J. R. Harris et Michel, S. (2014). *Les extrémistes violents dans les établissements fédéraux : estimation de la radicalisation et de la vulnérabilité à la radicalisation dans la population carcérale fédérale* (rapport de recherche R-313). Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF ou tout autre renseignement, veuillez en faire la demande par courriel à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter notre site Web pour consulter la liste complète de nos publications de recherche.